



LEs hommes raisonnablement sensibles (on ne parle pas de ceux chez qui ce mot provoque des enthousiasmes vaporeux dans un cœur de fer), & sur-tout les amis du plus intéressant des animaux liront avec plaisir la lettre suivante, de M^r. Gilbert, professeur à l'école vétérinaire de Paris, adressée aux rédacteurs du *Journal de Paris*.

« Un de vos correspondans nous a fait connoître les peines que prononce une loi d'Angleterre contre ceux qui maltraitent injustement les animaux; d'autres vous ont dénoncé les supplices barbares imaginés pour quelques especes par une odieuse & criminelle sensualité; on paroît être convenu enfin qu'il ne falloit pas moins qu'un intérêt puissant pour justifier des opérations cruelles sur des especes qui nous sont précieuses.

Cet intérêt si puissant, j'en demande pardon à Mr. Feydel, il m'est impossible de l'appercevoir dans l'amputation de la queue des chevaux. Les inconvéniens d'une longue queue sont si faciles à prévenir, soit en la retrouffant, soit en l'engageant dans un étui de cuir, comme cela se pratique journellement; & puis quand ils seroient plus grands encore, le feroient-ils donc jamais autant que ceux de l'amputation? Si la queue ne seroit au cheval que d'ornement, peut-être seroit-il sage de la respecter; mais elle a un objet bien autrement important: c'est la défense, la conservation de cet animal. Elle éloigne de lui les insectes importuns qu'attire la finesse de sa peau, cette finesse à laquelle est due la sensibilité exquise dont nous avons su tirer un si grand parti. Un coup-d'œil jetté sur la peau & la queue du cheval comparées avec la peau & la queue de l'âne, fera mieux sentir que tous